



AGE du 21 septembre 2025 - Wattignies

Résolutions de l'assemblée générale ordinaire soumises au vote des clubs.

Première résolution

L'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire 2024 à Amiens adopte celui-ci.

Deuxième résolution

L'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion présenté par le cabinet VALOXY, **approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024**, tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Troisième résolution

Affectation du résultat de l'exercice 2024

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de 37805€ au poste « report à nouveau ».

Quatrième résolution

En application des dispositions réglementaires et après avoir pris connaissance de l'avis du Comité Directeur du comité régional de gymnastique des Hauts-de-France, l'Assemblée Générale Ordinaire décide **d'adopter le budget prévisionnel de l'exercice 2026 tel que présenté.**

Cinquième résolution

En application des dispositions réglementaires et après avoir pris connaissance de l'avis du Comité Directeur du comité régional de gymnastique des Hauts-de-France, l'assemblée générale ordinaire **maintient le prix global de l'affiliation pour la saison 2026/2027 à 55€.**

Sixième résolution

En application des dispositions réglementaires et après avoir pris connaissance de l'avis du Comité Directeur du comité régional de gymnastique des Hauts-de-France, l'assemblée générale ordinaire **maintient le prix global de la cotisation régionale pour la saison 2026/2027 à 11€.**

Septième résolution

En application des dispositions réglementaires et après avoir pris connaissance de l'avis du Comité Directeur du comité régional de gymnastique des Hauts-de-France, l'assemblée générale ordinaire **propose les tarifs d'engagement pour la saison 2025/2026 :**

- De proposer les tarifs et droits d'engagements pour les finales interdépartementales et régionales conformément au tableau ci-dessous, (prix en euros) :

AGE du 21 septembre 2025 - Wattignies

	Individuels	Formations de deux à quatre gymnastes (synchro – duo – trio – quatuor)	Équipes Ensembles Groupes de cinq gymnastes et plus
PERFORMANCE Catégories Nationales	15 €	19 €	24 €

- de proposer les tarifs et droits d'engagements pour les orientations interdépartementales et régionales conformément au tableau ci-dessous, (prix en euros) :

	Individuels	Formations de deux à quatre gymnastes (synchro – duo – trio – quatuor)	Équipes Ensembles Groupes de cinq gymnastes et plus
FEDERAL Catégories Trophée Fédéral et Festigym	15€	19 €	24€

Huitième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs aux porteurs de copies et d'extraits certifiés conformes des procès-verbaux de la présente réunion pour accomplir toutes les formalités légales et administratives de publication.



AGE du 21 septembre 2025 - Wattignies

Résolutions de l'assemblée générale extraordinaire soumises au vote des clubs.

Résolution 1 :

Après avoir pris connaissance de l'avis du Comité Directeur, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'adopter la modification statutaire du comité régional des Hauts-de-France du 21 septembre 2025.

Résolution 2 :

Après avoir pris connaissance de l'avis du Comité Directeur, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'adopter les modifications du règlement intérieur du comité régional des Hauts-de-France du 21 septembre 2025.